Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203848-20251218-2025_12_05-DE

2025 – 12 – 05

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 18 décembre 2025

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, M. Jean-Louis Jonville, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Pierre-Edouard Jaglin, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo.

Absents excusés : M. Joël Pautrot représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger.

Absente : Mme Céline Houdelette

Secrétaire : M. Jean-Louis Jonville

Finances – Tarifs communaux 2026

M. Le Maire propose au conseil municipal de reconduire les tarifs communaux de l'année 2025.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité adoptent les tarifs suivants pour l'année 2026 sans augmentation par rapport à l'année 2025 :

Photocopie A4 noir et blanc : 0.27 € la page
Photocopie A4 couleur : 0.53€ la page
Photocopie A3 noir et blanc : 0.42 € la page
Photocopie A3 couleur : 0.84€ la page

Location de chaises :	commune : 0.21 €/chaise	hors commune : 0.37 €
Location de tables :	commune : 1.05 €/table	hors commune : 2.10 €

Les tables et chaises sont à prendre et à ramener sur place par le loueur.

Droit de place sur le marché :

Etalage inférieur à 5 mètres : 8.95 €/mois
Etalage supérieur à 5 mètres : 13.65 €/mois
Etalage inférieur à 5 mètres : 2.65 € pour une présence/mois
Pour un déballage ponctuel : 2.10 €/mètre linéaire
Camion de matériel outillage : 63.00 €

Une gratuité d'un mois est accordée pour les exposants permanents.

Utilisation des bornes électriques pour de la lumière : 1.05€/utilisation
Utilisation des bornes électriques pour le branchement d'un appareil de cuisson : 2.65€/utilisation

.../...

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203848-20251218-2025_12_05-DE

Raccordement eaux pluviales

Raccordement au réseau d'eaux pluviales	840.00 €
Travaux	48.00 € par mètre busé
Traversée de route	368.00 €

Tarifs sur le service d'eau

Tarifs pour raccordement eau potable :

Forfait de 7 mètres	494.00 € et 32.00 € par mètre supplémentaire
Traversée de route	368.00 €
Citerneau avec tampon fonte	189.00 €
Compteur	76.00 €

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 24/12/2025

UZEL, le 24/12/2025

Le Maire

G. CHOUPAUX